Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260416-260416DELIB26-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
03/2026

VILLE de CHATEAULIN
---

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
---
Séance du 16 avril 2026
---

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT, M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Sophie SAINT-JALMES, Mme Hélène NICOLAS, Mme Odile BOZEC, Mme Nathalie GOURMELON, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie STEPHAN, M. Gwenaël MERER, M. Simon CAUGANT, M. Tristan MOREL, M. Gaël KERNEUZET, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY, Mme Julie LE DUFF, M. Eric KERCRET

Ont donné procuration :
Mme Virginie FEUNTEUN à Mme Morgane LE GOUILL
M. Nicolas DURET à Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS
Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN à Mme Vinciane PERON
M. Paul-Etienne FOUQUÉ à Monsieur KERNEUZET

Absent-e-s excusé-e-s : -

Absent-e-s non excusé-e-s : -

Secrétaires de séance : Mme Julie LE DUFF et M. Aurélien GARO

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques ; M. Benjamin LEGROS, Directeur des services financiers

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260416-260416DELIB26-DE

**N° 26 OBJET : Constitution des commissions municipales et désignation de leurs membres**

*Rapporteur : Jean-Pierre JUGUET*

En vertu de l'article L. 2121-22 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal peut constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux, chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Les commissions permanentes sont formées dès le début du mandat. Le conseil municipal fixe l'effectif et en nomme les membres en son sein. Ces commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination. Lors de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Les commissions municipales n'ont pas de compétences décisionnaires, elles ne peuvent que proposer des mesures au conseil municipal.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les différentes commissions doivent être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent.

En vertu de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions municipales mais à main levée.

Ouï l'exposé de M. Jean-Pierre JUGUET, et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la création de 9 commissions municipales qui sont les suivantes et dont la composition figure en annexe de la présente délibération.

- Commission « Finances »
- Commission « Environnement et Urbanisme »
- Commission « Travaux et Sécurité »
- Commission « Sport »
- Commission « Ecoles et Familles »
- Commission « Culture, Patrimoine et Communication »
- Commission « Ressources humaines »
- Commission « Affaires sociales »
- Commission « Commerce et Evènementiel »

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 16 AVRIL 2026

| Le Maire | La secrétaire de séance | Le secrétaire de séance |
|---|---|---|
| Jean-Pierre JUGUET | Julie LE DUFF | Aurélien GARO |